

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 2 JUILLET 2009

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'An deux mil neuf

Le jeudi 2 juillet – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER **Adjoint**s, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, Stéphane SABATIER, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, Mme Diane NAUDIN – **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Laurent MULOT (donne pouvoir à Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE), Mme Claire GAUFROY-MINIERE (donne pouvoir à Brigitte VANDEVILLE), M. Dominique DURANT des AULNOIS (donne pouvoir à Mme Michèle CORMERY), M. Eric COQUERY, M. Bertrand BOISMOREAU, M. Jean-Marie THEFFO, .

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Patrick LEBEL est élu secrétaire.

– oOo –

### **ORDONNANCEMENT des OPÉRATIONS de Mise en Œuvre de la première étape du PLU**

Monsieur Patrick LEBEL, 1<sup>er</sup> Adjoint et Coordonnateur du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, précise certains points. Le respect des détails doit être scrupuleusement suivi :

- 30 juillet tenue de délai pour les dossiers de candidatures ;
- Semaine 36, choix du prestataire ;
- Il sera mis en place 3 groupes de travail et de réflexion.

Dans chaque groupe de rapporteur établira le procès-verbal de sa commission et le fera valider.

**Monsieur le Maire** rappelle que la participation de la « Société Civile » sera sollicitée. Les groupes de travail pour être efficaces et pertinents devront rassembler entre 6 et 8 membres. Il demande que tous les Conseillers municipaux collaborent et se tiennent informés de l'avancement des travaux afin de mieux répondre aux attentes des administrés et de présenter une cohérence d'ensemble dans nos réponses.

**Monsieur le Maire** attache beaucoup d'importance aux réflexions menées quant au devenir de notre Commune dans les 20-30 ans. Nous sommes responsables des moyens mis à dispositions de nos successeurs pour les résolutions des problématiques qui se présenteront à eux. L'ensemble des conseillers municipaux adhère à cette orientation.

## **Enquête Public restauration du COSSON**

**Monsieur le Maire**, donne toutes les informations sur l'enquête publique diligentée par le « Syndicat du Cosson », quant aux travaux de restauration nécessaires, il demande à Monsieur Stéphane SABATIER, Conseiller Municipal, 1<sup>er</sup> vice-président du syndicat, de préciser les éventuelles remarques inscrites au procès-verbal de l'enquête publique. Il procède au vote.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet.

## **Désignation d'un représentant de la Commune à la CLECT de la Communauté de Commune**

Compte tenu de la mise en place de nouveaux Conseils Municipaux, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune pour participer aux travaux de la CLECT.

Cette Commission évalue pour chaque Commune les transferts financiers de compétences à réaliser. Le montant rapproché du produit de la Taxe Professionnelle perçu par les Communes en application de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) permet d'obtenir le montant de l'attribution.

Monsieur LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire, 3<sup>ème</sup> Président de la Communauté de Commune, est désigné à l'unanimité comme représentant de la Commune auprès de la CLECT.

## **Adhésion à l'Association « LES ECHOS MAIRES »**

Monsieur Patrick LEBEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, compte tenu de l'engagement de la Commune vers les politiques environnementales attire l'attention du Conseil Municipal sur l'Association « LES ECHOS MAIRE ».

Cette dernière, a été créée en 1989 par une cinquantaine d'élus qui faisaient de la politique environnementale et du développement durable, une priorité de leur mandat.

Il s'agit au travers du réseau constitué par cette association de relever le défi du « penser global et agir local ».

Des missions principales de l'association se déclinent ainsi :

- Accompagner les collectivités adhérentes ou partenaires dans la conception et la réalisation de leurs projets de développement durable ;
- Mutualiser et diffuser les expériences innovantes et les bonnes pratiques ;
- Contribuer à l'élaboration de normes.

L'association « Les Echos Maires » peut nous aider par le soutien technique de ses ingénieurs et de ses juristes. L'adhésion à cette association est de 0.08 € par habitant soit 103.84 € pour notre Commune. Après des explications complémentaires fournies pour Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Patrick LEBEL, Monsieur le Maire soumet cette adhésion au vote du Conseil Municipal, ce dernier votre cette adhésion à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** se félicite de cette démarche unanime du Conseil Municipal et de son orientation solidaire vers le développement durable, il inscrit la somme de 103.84 € au budget général de la Commune (dépenses de fonctionnement article D6574 Subventions de fonctionnement aux associations).

## **Examen du Rapport d'Activités 2008 du Syndicat Mixte Intercommunal du ramassage et du traitement des ordures ménagères de la Région de Beaugency (SMIRTOM-RB)**

Conformément aux prescriptions en la matière, Monsieur le Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du SMIRTOM présente le rapport d'activité du SMIRTOM-RB pour 2008.

Au préalable, il indique que le document dans son intégralité est consultable en Mairie et qu'il sera également consultable sur le site Internet Communal.

### **Quelques chiffres sont donnés :**

- Le syndicat rassemble 29 Communes et 45000 habitants ;
- 11 200 tonnes d'Ordures Ménagères, 11 500 tonnes en déchetteries, 3340 tonnes en tri sélectif ont été collectées en 2008 ;
- Tout compris 324.26 kg par habitant ont été ramassés ;
- Le coût par tonne en Ordures Ménagères est de 188.33 €, en déchetterie de 63.77 €, en Collecte Sélective de 134.42 €.

En conclusion, il est impératif de trier et de bien trier nos déchets et d'utiliser la déchetterie.

**Monsieur le Maire** indique qu'il vient en tant que Président de la Commission d'Appel d'offres du SMIRTOM de signer la marché de Collecte en porte en porte du tri sélectif. En conséquence, le ramassage s'effectuera à compter du 15 septembre 2009 au plus tôt.

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'avoir une ligne de trésorerie. La trésorerie comprend tous les avoirs et dettes à court terme. Souvent pour diverses raisons, il existe un décalage entre les dépenses nécessaires aux financements des frais de fonctionnement et d'investissement et les recettes perçues de l'ÉTAT (1/12<sup>ème</sup>) et les recettes des subventions des programmes d'investissement. Pour financer un découvert provisoire (éviter un risque de rupture de paiement) il est souhaitable de disposer « d'une ligne de trésorerie ». Il s'agit d'un concours financier à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une insuffisance de disponibilités.

**Monsieur le Maire**, précise les modalités de fonctionnement d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à instaurer une ligne de trésorerie d'un montant maximum de Cent Mille Euros (100 000€) et d'examiner les différentes propositions des établissements bancaires.

**Monsieur le Maire** donnera toutes les informations nécessaires quant aux démarches entreprises et aux taux proposés par les établissements contactés lors des prochains Conseils Municipaux.

### **ORGANISATION de la GARDERIE PERISCOLAIRE pour l'année 2009-2010**

Quoique la Garderie Périscolaire relève de la Compétence d'une ASSOCIATION « GARDERIE PERISCOLAIRE » Monsieur le Maire après avoir signalé l'effort financier important consenti par la Commune via une subvention de 10 000 € (en 2008 – 3000 €) soit une augmentation de 233.33 % demande à Monsieur Olivier GRUGIER de présenter le projet éducatif retenu pour l'année 2009-2010.

En conséquence, la garderie péri-scolaire fonctionnera le mercredi ainsi que la Cantine scolaire pour le repas du midi et appliquera le projet éducatif retenu.

### **ALLOCATION COMPLEMENTAIRE POUR L'ACAL**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal d'une demande présentée par l'ACAL.

L'ACAL connaît un déficit budgétaire de 710 € pour son exercice 2009. Monsieur le Maire rappelle que par principe, non écrit certes, la Commune est solidaire des associations du village. Il rappelle que précédemment (lors des 15 dernières années la Commune après examen des Comptes a aidé le club de gym, le Comité d'Animation Communale, le club des jeunes, la cantine et la garderie périscolaire). Cette démarche s'appuie sur l'aide à la vie associative de la Commune, laquelle contribue à offrir des services à la population et à proposer aux administrés des services particulièrement appréciés.

En conséquence, il souhaite qu'on accompagne l'ACAL pour faire face à ce souci de trésorerie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote une subvention complémentaire de 710 €.

**Monsieur le Maire** remercie le Conseil Municipal de cette décision unanime. Il rappelle qu'il privilégie le lien direct avec les présidents des associations.

## **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Madame DA COSTA, Présidente de l'Association des Parents d'élèves, qui l'informe que l'association connaît actuellement des difficultés au niveau de la trésorerie et demande une aide de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

## **VACATIONS DE POLICE**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal des vacances de Police relatives aux obsèques (accueil du corps sur le territoire communal – départ du corps du territoire communal – opérations au cimetière).

Il propose que l'on fixe la vacation à 15€ et que cette dernière soit versée au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal après avoir ouï les diverses explications complémentaires, vote à l'unanimité cette proposition.

## **LOCATION DE SALLE SAINT MARTIN**

**Monsieur le Maire** constate que cette salle est de plus en plus demandée pour des réunions. Actuellement elle est mise à disposition gratuitement sans que l'on connaisse le type d'assurance du réservataire. Son entretien engendre des coûts que la Commune ne peut supporter surtout en saison hivernale (chauffage électrique). Il demande à Monsieur Jean-Marie THEFFO d'étudier la possibilité ou non de demander une participation aux utilisateurs. Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

**Monsieur le Maire** propose, compte tenu du respect des accords de Grenelle d'une part et de notre engagement dans le développement durable d'autre part, de procéder à une étude générale sur l'éclairage public de la Commune. Il s'agit de déterminer les orientations et les solutions qui permettront de réduire les coûts et de préserver l'environnement global.

## **DIVERS**

- 1) Monsieur le Maire constate qu'il est urgent de procéder aux travaux de sécurité prescrits pour le chauffage au gaz de l'église.
- 2) L'étude de l'extension du préau doit être lancée pour exécution des travaux au cours de l'été 2009-2010.
- 3) Devis à établir pour la restauration de la prison (Toiture - Façades). Le CAC devra proposer un aménagement de l'intérieur de ce local qui lui est affecté pour entreposer ses équipements.

Prochain C.M. le vendredi 4 septembre à 19 h 30  
Prochain C.C.A.S. le vendredi 18 septembre à 19 h 00

La séance est levée à 22 h 40. Les Membres présents ont signé le procès-verbal.